

Séance extraordinaire
Du 16 décembre 2024

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 16 décembre 2024, à compter de 19h15, avec enregistrement audio.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillé, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Georges Forcier, Éric Tessier, Pierre Provost et Madame la conseillère Karine Descheneaux.

Absence motivées : la conseillère Madame Mélanie Parenteau.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillé, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2024-12-157

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Pierre Provost,
Et appuyée par Jean Beaubien,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. CONDITIONS SALARIALES PUR L'ANNÉE 2025**
- 4. ENTRETIEN MÉNAGER DUCENTRE MUNICIPAL**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. CONDITIONS SALARIALES POUR L'ANNÉE 2025

Résolution 2024-12-158

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers,

Que pour l'année 2025, d'autoriser une augmentation salariale de 2 % pour les élus tel que prévu au règlement numéro 194-2018 relatif au traitement des élus.

D'accorder une augmentation de salaire de 1\$ de l'heure à la directrice générale.

D'augmenter le taux de déplacement à 0,65\$ / km, celui-ci n'ayant pas été augmenté depuis 2021.

4. ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE MUNICIPAL

Résolution 2024-12-159

Sur proposition de Éric Tessier,
Et appuyée par Jean Beaubien,
Il est résolu, à l'unanimité des conseillers,

Que le conseil de la municipalité St-Gérard-Majella accepte l'offre de service de François Capistran au montant de 520,00 \$ plus taxes par mois, excluant les extras.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2024-12-160

Sur proposition de Georges Forcier,
Appuyée par Pierre Provost,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19h18.

Marie Léveillée
Mairesse

Manon Blanchette
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Marie Léveillée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marie Léveillée
Mairesse

Le présent procès-verbal reflète la séance extraordinaire du conseil du 16 décembre 2024. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 13 janvier 2025.